



Des achats aux **Achats Responsables**

Les acheteurs
au service de la transition



Pourquoi des achats responsables ?

Chaque décision d'achat, qu'il s'agisse de la chaîne d'approvisionnement ou des achats indirects, est une opportunité d'améliorer son impact social et environnemental.

Les achats responsables jouent un rôle déterminant.

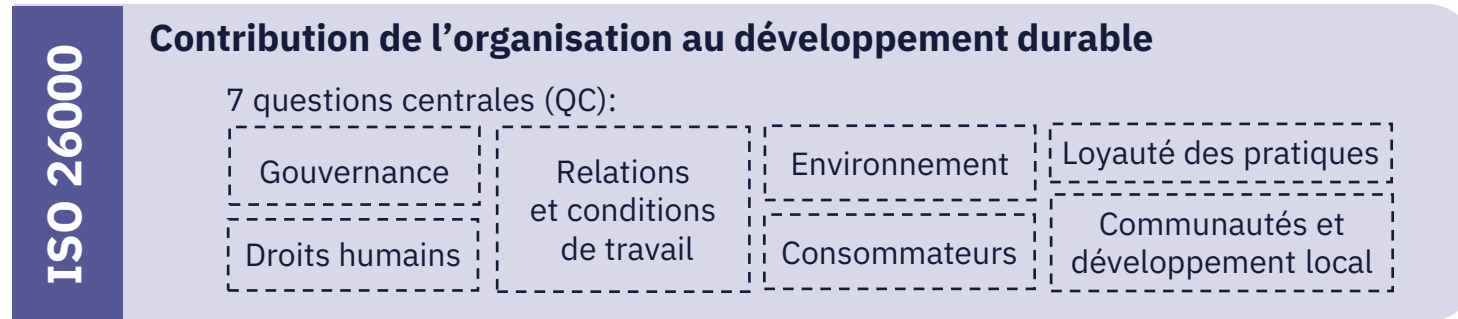
Pourtant, si **78 % des fournisseurs sont sollicités sur des questions RSE, 87% ne sont pas accompagnés par leurs clients dans cette démarche***.

Il est temps d'agir différemment !

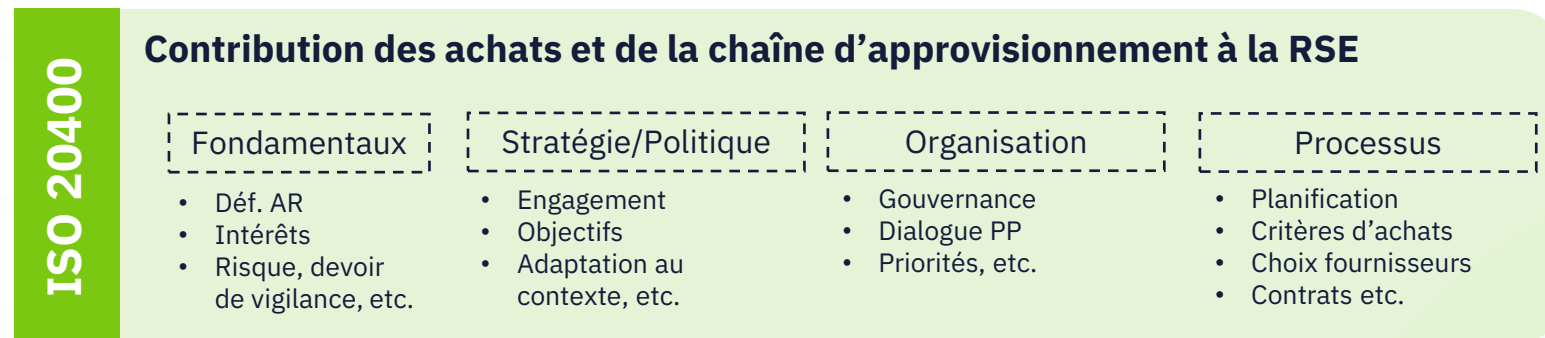
* 2ème édition de l'étude [Bpifrance](#) « RSE : la parole aux fournisseurs »

De la RSE aux Achats responsables

Les deux cadres de référence : ISO 26000 & ISO 24000



Appropriation des 7 questions centrales en actions associées et attentes en matière d'achats



Niveau d'intégration RSE

Stratégie globale de l'organisation

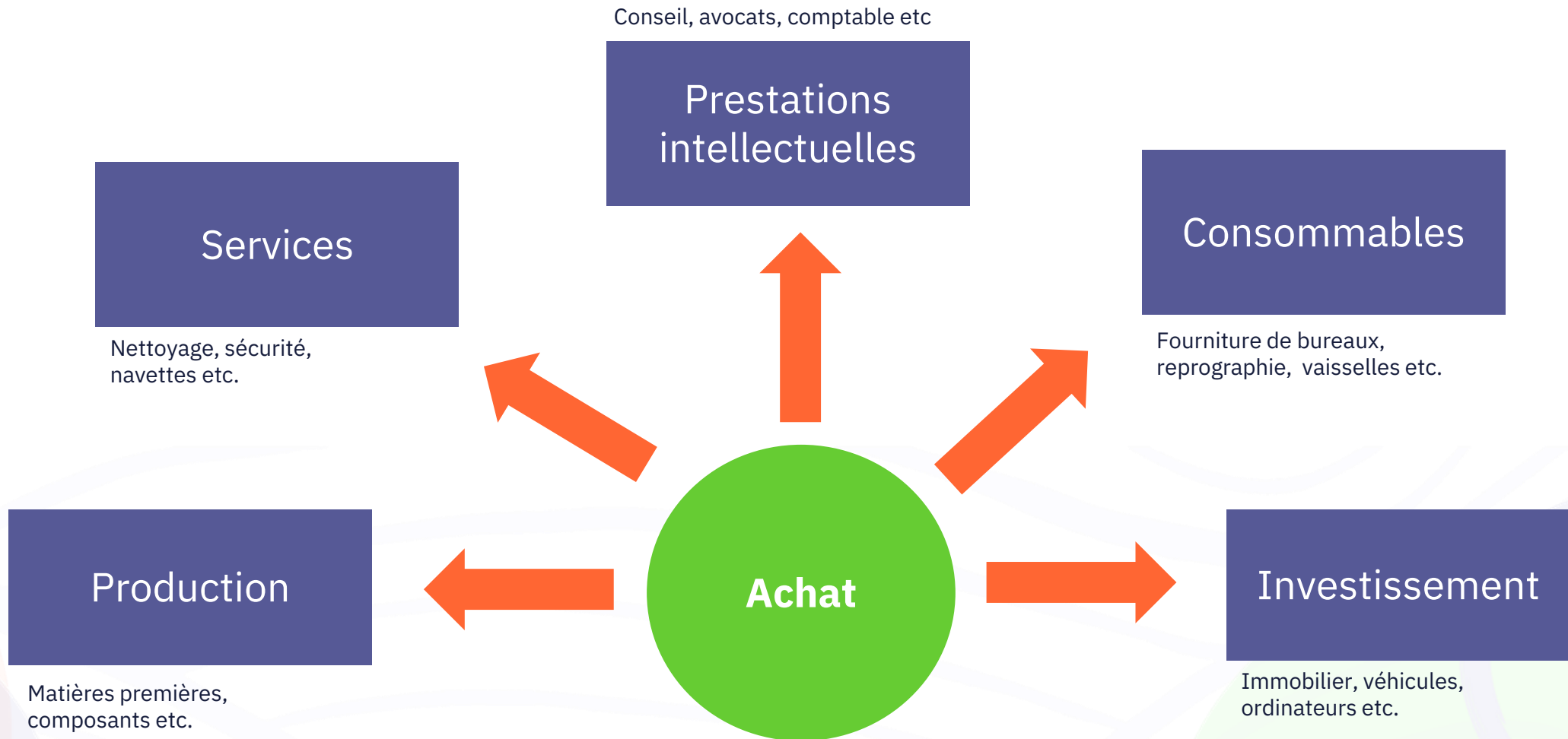
Stratégie Achats et Relations fournisseurs

Les achats intègrent directement ou indirectement plusieurs périmètres de la RSE

Réglementation

- **2005** : La commande publique se transforme en achats responsables
- **2012** : Bilan Carbone obligatoire scope 1 et 2
- **2016** : Tri des déchets obligatoire en entreprise pour 5 flux : papier, métal, plastique, verre, bois
- **2017** : Devoir de vigilance : vigilance éthique sur la chaîne d’approvisionnement, DPEF
- **2019** : Loi PACTE, l’entreprise prend en considération ses enjeux sociaux et environnementaux, loi Energie-Climat et décret tertiaire, scope 3 obligatoire au Bilan Carbone
- **2020** : Loi AGEC sur l’anti-gaspillage et l’économie circulaire
- **2021** : Tri des déchets 2 flux supplémentaires : fractions minérales et plâtre
- **2022** : CSRD : rapport RSE standardisé et audité (à partir de 2024)
- **2023** : Mécanisme d’Ajustement Carbone aux Frontières (à partir de 2026), diligence raisonnée évitant la déforestation ou la dégradation des forêts (RDUE, à partir de 2024).
- **2024** : CSDD : devoir de vigilance sur la chaîne de valeur, élargi par rapport à 2017 (>2027), tri des biodéchets obligatoire en entreprise
- **2025** : Tri des déchets textiles obligatoire en entreprise, loi omnibus

Les différentes typologies d'achats



Les enjeux de durabilité des achats

70%

Sous-traitance

En moyenne les entreprises achètent ou sous-traitent environ 70% de leur chiffre d'affaires.

Collège des directeurs du développement durable 2022

70%

Empreinte carbone des
achats

Selon les secteurs, dans un bilan carbone, l'empreinte carbone des produits et services achetés peut représenter jusqu'à 70% de l'empreinte carbone totale d'une entreprise.

Collège des directeurs du développement durable 2022

Comment devenir un acheteur responsable ?

Acheteur vs négociateur

Quelles différences ?

Négociateur vs Acheteur

NEGOCIATEUR

Le négociateur discute le prix, les modalités d'une vente, les modalités contractuelles, délais etc.

Attention particulière sur le prix le plus bas au risque de perdre en qualité et durabilité

Focalisé sur le coût d'achat et les modalités contractuelles

ACHETEUR

Les acheteurs ont une capacité d'influence et de mise en mouvement des fournisseurs

Acheteur = Partenaire du fournisseur

Acheteur = Prix, qualité, durabilité, coût total d'acquisition

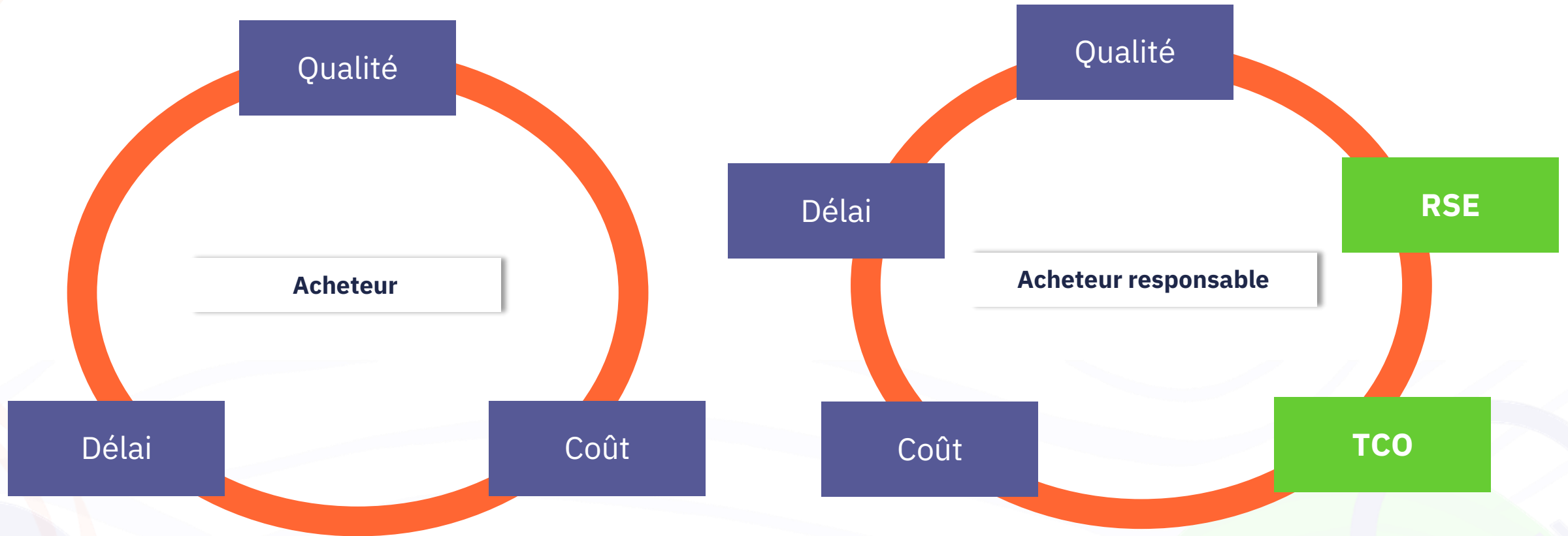
Coût total d'acquisition (TCO) : Coût d'achat + Coût d'usage + Coût de maintenance + Durée de vie + Coût de fin de vie + Coût d'entreposage + Coût de transport + frais annexes etc.

Définition - Achat responsable

« Un achat responsable se dit d'un **achat de biens ou de services** auprès d'un **fournisseur** ou d'un prestataire sélectionné pour **minimiser les impacts environnementaux et sociétaux**, et favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthique et de droits humains ». Afnor

Iso 20400 : Achats responsables

Acheteur vs Acheteur responsable



Acheteur responsable

Acheteur responsable = Partenaire des fournisseurs

→ Les critères de durabilité sont intégrés et pondérés dans la méthode d'achat

- **Principales implications :**

- Délai : Délai de paiement, délai d'approvisionnement, temps d'exécution
- Sourcing
- Relation: Proximité, capacité d'influence et de mise en mouvement du fournisseur
- Coût

Charte RFAR

La charte Relations fournisseurs et achats responsables (RFAR) a été élaborée en 2009 par le Conseil national des achats (CNA) et le Médiateur des Entreprises (MDE) rattaché au ministère de l'économie et des finances (avec le label Relations fournisseurs et achats responsables (RFAR) à partir de 2012.

En 10 principes, la charte dresse :

- Le socle d'une politique d'achats responsables
- Une culture du dialogue avec les fournisseurs
- Une démarche de co-construction des liens d'affaires avec les fournisseurs

Résumé des 10 principes

- ☐ Relation financière responsable avec les fournisseurs
- ☐ Rapport collaboratif et accompagnement en particulier des TPE/PME
- ☐ Eviter/anticiper les relations de dépendances réciproques
- ☐ Approche filière
- ☐ Approche TCO et cycle de vie
- ☐ Approche RSE
- ☐ Approche territoriale
- ☐ Professionnaliser/former la fonction achat
- ☐ Structurer la fonction achat
- ☐ Fonction de médiateur des relations fournisseurs

Viser le « moins »

Le meilleur des achats est celui qui n'existe pas

Si l'achat est pertinent, adoptez la philosophie du « moins » et dans l'idéal des produits/services éco-conçus.

Autrement dit, un produit/service qui :

- Utilise le moins de matière : donc moins d'extraction/moins de destruction
- Utilise le moins d'énergie : est plus efficace à l'utilisation
- Le moins lourd possible : moins de volume, plus de stockage donc moins de transport
- Quantité adaptée : éviter le gaspillage
- Est le plus près (local)

Les 6 questions avant de réaliser un achat

Pourquoi ? Quoi ? Qui ? Où ? Comment ? Quelle fin de vie ?

1. **Pourquoi** j'achète ? Est-ce pertinent ?
2. **Quoi ?** Qu'est-ce que j'achète ? Quelles alternatives ?
3. **Qui ?** A qui j'achète ? Quelle est la réputation du fournisseur ?
4. **Où** j'achète ? En France, en Europe, autre ... pays à risque ?
5. **Comment** j'achète ? Quels sont les critères d'achats que je prends en compte ? Comment je pondère ma décision (prix, compétences, réputations, RSE, etc.) ?
6. **Quelle fin de vie ?** Incinération, déchet dangereux, enfouissement, recyclage etc.

Pour aller plus loin

- ☐ Qu'est-ce que mon fournisseur me propose ou peut me proposer en termes de RSE ?
- ☐ Qu'est-ce que la filière/marché propose en termes de RSE ?
- ☐ Quels indicateurs RSE je peux suivre et mesurer auprès de mon fournisseur ? Comment ?
- ☐ Un outil : l'ACV permet l'analyse de l'activité des fournisseurs intervenant sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en y intégrant des enjeux sociaux & environnementaux

Sourcing responsable

Formes juridiques



*réduction jusqu'à 50% cotisation Agefiph

Sourcing responsable

Certifications / Agréments

Certifications



- ISO 9001 : Management de la qualité (amélioration continue)
- ISO 14001 : management environnemental
- ISO 50 001 : performance énergétique
- MASE : management de la sécurité
- HVE : Haute valeur environnementale

Agrément



ESUS : Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale



- FSC , PEFC : Bois
- EECS : énergie renouvelable
- Bio

Sourcing responsable

Labels : quelques exemples

STRUCTUREL



SECTORIEL



ecoproduct



Démarche évaluée
par AFNOR Certification

PRODUIT



Avec Orseo, déployez votre impact durable

Place de marché

Compétence + Prix + RSE =
Match durable



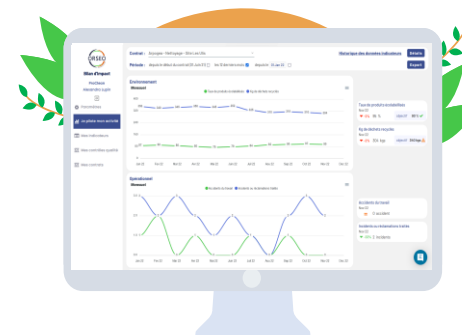
Evaluation RSE métier

Les fournisseurs sont évalués sur leurs **engagements RSE** et sont **labellisés P.L.U.S.**



Pilotage opérationnel et RSE

Outil de **pilotage** opérationnel et **tableau de bord RSE** des fournisseurs



Conseil et Formation RSE et Achats Responsables



Vous aussi
Rejoignez le mouvement !



06 07 31 74 60



jerome@orseo.fr



www.orseo.fr



linkedin.com/company/orseo

